

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATRE OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 28 septembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Josianne JEGU donne pouvoir à David BURLLOT,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Thierry ANDRIEUX, Thierry GAUVRIT, Serge GUINARD, Éric MOISAN, Nicole POULAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre LESNARD

Délibération n°2022-118

Membres en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – CESSION DE PARCELLES – MEGA PLUS**

Monsieur François Régis CLEMENT est le dirigeant de la société Méga-Plus (2 établissements commerciaux, Lamballe et Taden). Il est en contact avec Lamballe Terre & Mer depuis plusieurs années pour solutionner une problématique de stockage inhérent à ces activités. En novembre 2021, Monsieur CLEMENT a posé option sur le lot n°10 du Parc d'Activités de Lanjouan 2, à Lamballe-Armor (4 901 m²). Le projet immobilier consiste en la création d'un ensemble intégré d'un local de stockage de 1000 m² et de trois cellules de 300 m² destinées à la location artisanale en façade de la RD 768.

M. CLEMENT sollicite donc l'acquisition du lot n°10 (4 901 m²) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 pour y implanter ce projet.

Au regard de :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 1^{er} juin 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 15 septembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 147 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé de vendre au prix de 30€ HT le m². Ce prix de cession intègre les travaux d'aménagement

réalisés par Lamballe Terre & Mer dans le cadre de la viabilisation du site.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 270ZN53, 270ZN57, 270ZN59, 270ZN67, 270ZN73 et 270ZN85 pour un total de 4 901 m² situé sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la société Méga Plus représentée par M. François-Régis CLEMENT ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 147 030 € HT, soit 30 € HT/m²,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, **12 OCT. 2022**
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le **13 OCT. 2022**
De la publication le **13 OCT. 2022**

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET